

Artiste-auteur maîtriser son environnement juridique, social et fiscal

(Formation à distance)



12

stagiaires



14

heures



4

demi-
journées



840^{€HT}

1008 €TTC

Si pour certains la création artistique doit être envisagée comme un espace de liberté totale et sans contrainte, dès lors que sa pratique et sa diffusion constituent une activité économique elle ne déroge pas à la règle : le droit et les contrats y sont présents partout.

La complexité de la législation et de la réglementation applicables à la création tient pour beaucoup à l'objet-même de sa dimension commerciale, à savoir les droits de propriété intellectuelle – et plus précisément au droit d'auteur. Sa nature immatérielle en rend l'appréhension difficile.

En outre, dans le langage courant – et celui des administrations, le terme « droit d'auteur » vise également les revenus de l'artiste-auteur, ajoutant encore un peu plus de complexité et de confusion à cette matière mouvante.

Aussi, la formation proposée par Les Escapes Buissonnières entend offrir à ses participants d'acquérir un socle de connaissances étendu à même de leur donner une vision précise et claire des droits dont ils sont titulaires et des revenus qui résultent de leur exploitation, et ce quel que soit le milieu artistique dans lequel ils évoluent (musique, cinéma, arts plastiques, littérature, etc.).

Dans ce cadre, les stagiaires seront d'abord amenés à comprendre la nature et la réglementation applicable au droit d'auteur, à la fois en tant que droit de propriété incorporelle, puis en tant que revenus, générateurs de droits sociaux (protection sociale, droit à la retraite..) et soumis à des régimes spécifiques.

Profil professionnel des stagiaires

→ Artistes-auteurs musiciens (paroliers, compositeurs, arrangeurs), de l'audiovisuel (réalisateur, scénariste, auteur de dialogues), du spectacle vivant non musical (chorégraphe, metteur en scène), écrivains, illustrateurs, plasticiens, photographe

Prérequis

→ La formation se déroulant en classe virtuelle, FOAD, le stagiaire doit posséder une liaison Internet, un ordinateur, une webcam (intégrée ou non) et un micro (intégrée ou non).

Objectifs pédagogiques

→ Comprendre la nature et la réglementation applicable aux droits de propriété intellectuelle rattachés à une œuvre et aux revenus qui résultent de leur exploitation

→ Comprendre les enjeux économiques pour l'artiste-auteur de l'exploitation de ses droits de propriété intellectuelle et connaître le fonctionnement des différents acteurs intervenant au titre de leur gestion collective (organismes de gestion collective) et individuelle (producteurs, éditeurs, diffuseurs)

→ Connaître et comprendre les dispositions principales communes aux différents contrats proposés à l'artiste-auteur pour l'exploitation de ses droits

Description (suite)

Dans un second temps, ce sont les conditions de l'exploitation des droits d'auteur qui seront exposées, tant dans le cadre de leur gestion collective qu'individuelle. Seront notamment expliquées les principales dispositions communes aux différents contrats conclus entre les artistes-auteurs et leurs partenaires commerciaux (producteurs, éditeurs, diffuseurs), ainsi que le modèle spécifique des Creative Commons.

Si la formation proposée par Les Escapes Buissonnières n'a pas vocation à faire de ses participants des juristes chevronnés ou des experts ès fiscalité, il leur permettra d'aborder de manière ludique et pratique l'ensemble des grandes règles propres au droit d'auteur. Et il leur permettra par là-même d'en saisir les enjeux et d'appréhender sereinement de futurs échanges avec des partenaires, mais aussi avec l'administration fiscale ou l'URSSAF.

La direction pédagogique du stage a été confiée à Gaël Chatelain, juriste de formation en droit de la propriété littéraire et artistique, et éditeur musical. L'enseignement est assuré en alternance par celui-ci et par Olivia Barbier, juriste spécialisée.

Le programme



Module
1

Module 1 - L'environnement juridique des droits d'auteur – 7h

→ Présentation

- Présentation de l'intervenant et de son parcours
- Objectifs et déroulé de la formation

→ Historique et structuration du droit d'auteur

Maîtriser les notions juridiques fondamentales liées au droit d'auteur (définition et conditions de protection de l'œuvre, droit patrimonial et droit moral, droit de reproduction et droit de représentation, durée des droits, exceptions au monopole de l'auteur, sanction des atteintes au droit d'auteur...)

Savoir distinguer les droits d'auteur en tant que droit de propriété sur l'œuvre et en tant que contrepartie pécuniaire de son exploitation (« parce que l'artiste est titulaire de droits d'auteur sur l'œuvre, la SACD lui verse des droits d'auteur »)

→ Typologies des œuvres et des auteurs

Savoir faire la distinction entre œuvre de collaboration, œuvre composite, œuvre dérivée, œuvre collective, et connaître les spécificités propres à chacune

Le programme ^(suite)

→ Régime social applicable aux droits d'auteur

Connaître les droits sociaux dont bénéficie l'artiste-auteur, et comprendre les modalités d'application des cotisations sociales et des prélèvements sociaux.

+ Analyse d'une note de droit d'auteur

→ Régime fiscal applicable aux droits d'auteur

Comprendre les règles applicables en matière de TVA (retenue, franchise, option à la TVA)

Comprendre les règles applicables en matière d'imposition sur le revenu et connaître les options de déclaration (Traitements et salaires, Bénéfices non commerciaux)

Module 2

MODULE 2 – L'exploitation des droits d'auteur – 7h

→ Dispositions communes

Connaître les règles communes aux différents contrats liant un artiste-auteur à un diffuseur

Comprendre la réglementation applicable au Creative Commons

→ Les contrats conclus par l'artiste-auteur

- Le contrat d'édition d'une œuvre et le contrat de préférence

- Le contrat de commande et/ou de cession de droits conclu avec un producteur audiovisuel

Lecture et analyse des clauses communes essentielles : étendue, durée, rémunération de l'artiste-auteur, obligations des parties.

→ La gestion collective des droits d'auteur

Comprendre les spécificités de la gestion collective des droits d'auteur et savoir distinguer entre gestion collective obligatoire et gestion collective volontaire

Connaître les principaux organismes de gestion collective (OGC), leurs missions et leurs périmètres d'intervention respectifs : SACD, SACEM, SCAM, SGDL, ADAGP

Comprendre les principales règles de perception et de répartition des droits d'auteur communes aux différents OGC.

Bilan

- QCM / évaluation des acquis sur l'ensemble du programme

- Correction collective du QCM et synthèse des grandes notions abordées

- Foire aux questions

Modalités pédagogiques

Techniques pédagogiques

→ **Exposés / cours théoriques**

→ **Exercices**

Des exercices de mise en pratique sont régulièrement proposés à l'issue de la présentation théorique des notions abordées

→ **Entretien avec des professionnels**

Des échanges sont menés régulièrement avec le formateur, professionnel expérimenté en activité.

→ **Débat, discussion**

Supports de travail

→ Modèles de contrat, documents professionnels partagés via la plateforme zoom.us

→ Ressources vidéo et sonores

Évaluation

En fin de formation, chaque stagiaire répond à un QCM dans un temps imparti. Les résultats de ce QCM permettent au formateur d'évaluer l'acquisition des objectifs pédagogiques pour chaque participant.

Modalités pédagogiques (suite)

Moyens techniques

- Classe virtuelle mise en place à l'aide de la plateforme zoom.us
- En amont de la formation : une assistance individualisée d'une durée d'une heure sera apportée à chaque stagiaire pour installation et formation à la plateforme Zoom.
- Tout au long de la formation en classe virtuelle, l'assistance est synchrone avec partage d'écran, partage de tableau blanc commun à tous, et caméra avec le son en permanence. Tous les stagiaires sont visibles en vignette ainsi que le formateur, même pendant les partages d'écrans.
- Un numéro de téléphone portable et une adresse mail, hotlines administratives et techniques accessibles tout au long de la formation aux stagiaires, seront communiqués en début de formation.
- Dossiers partagés sur un extranet où chaque participant possède son propre espace (dossier pour les documents communs à tous les stagiaires, dossier nominatif pour le partage des travaux avec le formateur, dossier pour les documents administratifs)

Inscription

Sur notre site internet : escalesbuissonnieres.fr